



Conseil économique et social

Distr. générale
20 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé,
de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure,
de l'industrie et de la technologie**

Troisième réunion

Addis-Abeba (hybride), 14 et 15 novembre 2023

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Présentation des rapports par le secrétariat

Promouvoir une industrialisation verte inclusive en Afrique grâce à des infrastructures durables, des agropôles et des marchés financiers efficaces

I. Introduction

1. La Division du développement du secteur privé et des financements mène les travaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans les domaines de l'énergie, des infrastructures et des services, des financements innovants et des marchés de capitaux, ainsi que de l'amélioration de l'environnement des entreprises dans le secteur agricole. Par ce travail, la CEA cherche à améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle du secteur privé et de ses investissements dans la croissance économique et la transformation du continent, d'améliorer la sécurité d'occupation des terres, en particulier pour les femmes, et de renforcer les financements innovants du secteur privé pour les infrastructures, l'énergie, les services et l'agriculture, ainsi que les investissements dans ces domaines.

2. La Division vise trois résultats : premièrement, l'amélioration des investissements dans les infrastructures et l'agriculture grâce à une réforme des politiques foncières et des politiques en matière d'énergie et de transport durables ; deuxièmement, la hausse du recours aux financements innovants et aux marchés de capitaux pour répondre aux besoins de développement durable à long terme ; et, troisièmement, le renforcement des capacités des membres de la CEA pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes visant à améliorer l'environnement des entreprises dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture et des marchés financiers.

3. L'Afrique doit s'attaquer aux obstacles qui risquent de l'empêcher de réaliser les objectifs de développement durable fixés pour 2030. Alors que le continent s'emploie toujours à se remettre des séquelles de la pandémie de COVID-19, qui a soulevé des questions sur sa capacité de résilience, il doit à présent faire face aux effets des changements climatiques et de la guerre en Ukraine. Les incidences du changement climatique sont de plus en plus évidentes dans la décennie actuelle ; on note particulièrement la hausse de la fréquence et de l'intensité d'un large éventail de phénomènes climatiques, et les répercussions en cascade de ces phénomènes sur les systèmes

* E/ECA/CPRTIIT/3/1.



socioéconomiques. Dans la plupart des pays africains, les investissements dans les infrastructures et les technologies sont faibles, ce qui entrave considérablement les efforts déployés pour atténuer les effets des changements climatiques. La plupart des pays africains ont des capacités insuffisantes de résilience et d'adaptation, ce qui signifie que les effets des changements climatiques limiteront leur croissance économique.

4. La Fédération de Russie et l'Ukraine étant d'importants producteurs de produits de base au niveau mondial, les perturbations provoquées par la guerre en cours en Ukraine ont provoqué une flambée des prix mondiaux, en particulier ceux du pétrole, du gaz naturel et de divers produits agricoles. De nombreux pays africains dépendent de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour une grande partie de leurs importations de blé, d'engrais et d'huile végétale. La guerre a perturbé les marchés mondiaux des produits de base et les flux commerciaux vers l'Afrique, et tiré les prix des denrées alimentaires à la hausse.

5. L'objectif général du présent rapport est de décrire une sélection d'interventions récentes menées par la CEA par le truchement de sa Division du développement du secteur privé et des financements dans le but d'aider l'Afrique à surmonter ces obstacles et à lancer une industrialisation verte et inclusive en prélude à une économie durable, tout en obtenant l'appui du secteur privé national et international dans des secteurs économiques cruciaux.

II. Encourager les investissements en faveur d'une transition énergétique équitable

6. Bien que les estimations des besoins d'investissement dans le secteur énergétique africain varient d'une source d'information à l'autre, les coûts restent faramineux. Le Réseau mondial de l'énergie estime que l'Afrique aura besoin d'environ 340 milliards d'euros pour parvenir à un accès universel à l'électricité sur le continent d'ici à 2030¹. L'Agence internationale de l'énergie estime, quant à elle, qu'un approvisionnement fiable en électricité pour tous nécessiterait environ 120 milliards de dollars par an jusqu'en 2040². De son côté, la Banque africaine de développement est d'avis que les besoins d'investissement annuels du continent en matière d'infrastructures se situent entre 130 et 170 milliards de dollars³. Les besoins d'investissement annuel moyen pour le secteur du transport entre 2015 et 2040 sont compris entre 3,2 et 4,3 milliards de dollars⁴. Bien que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'énergie, il reste limité. Or, du fait des besoins considérables du continent pour le financement de son énergie, la participation du secteur privé demeurera cruciale.

7. Selon l'Agence internationale de l'énergie, le continent a progressé vers l'accès universel à l'énergie au cours des dernières années⁵. Entre 2010 et 2020, la part de la population bénéficiant d'un accès à l'électricité est passée de 44 à 56 %. Toutefois, en 2020, près de 600 millions d'Africains (soit 43 % de la population) n'avaient pas accès à l'électricité. La plupart d'entre eux vivent dans des zones rurales ; or, malgré de nombreuses initiatives menées sur le plan national, l'électrification rurale reste une gageüre pour la plupart des pays africains. Il existe donc une différence substantielle entre les zones urbaines et les zones rurales en ce qui concerne l'accès à l'électricité, avec un taux

¹ Benjamin Fox, *Leap-frogging the African electricity grid with solar*, Euractiv, 26 septembre 2018.

² Agence internationale de l'énergie, *Africa Energy Outlook 2019: World Energy Outlook Special Report* (Paris, 2019).

³ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2018* (Abidjan, 2018).

⁴ Groupe de la Banque mondiale, *Linking Up: Public-Private Partnerships in Power Transmission in Africa* (Washington, 2017).

⁵ Agence internationale de l'énergie (AIE), *Africa Energy Outlook 2022: World Energy Outlook Special Report* (Paris, 2022).

d'électrification moyen de 82 % dans les zones urbaines (78 % en Afrique subsaharienne) et de 37 % dans les zones rurales (28 % en Afrique subsaharienne). De plus, la plupart des gens qui ont accès à l'électricité n'y ont qu'un accès de base (niveau 1), ce qui n'entraîne aucune retombée positive pour la croissance économique⁶.

8. Si les politiques et les niveaux d'ambition actuels ne changent pas, la situation ne fera qu'empirer. Au rythme actuel, 595 millions d'Africains ne seront toujours pas connectés en 2030⁷. En raison de leurs vastes populations, l'Éthiopie, le Nigéria et la République démocratique du Congo ont un rôle relativement plus important à jouer dans l'augmentation du nombre de personnes ayant accès à l'électricité. Les autres pays comptant parmi les moins électrifiés, comme le Burkina Faso (où le taux d'accès à l'électricité est de 19 %), le Burundi (10,2 %), le Malawi (14,2 %), le Niger (18,7 %), la République centrafricaine (15,7 %), le Soudan du Sud (7,7 %) et le Tchad (11,3 %), devront également faire l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte⁸.

9. L'énergie étant un secteur prioritaire, la CEA poursuit ses actions en appui à plusieurs initiatives menées aux niveaux national, sous-régional et continental pour transformer le secteur de l'énergie et la mobilisation des ressources. La CEA continue de fournir une assistance technique au Programme de développement des infrastructures en Afrique pour les secteurs de l'énergie et des transports. En tant que membre du Comité directeur de ce programme, elle a contribué à la mise en place du Marché unique de l'électricité en Afrique. Avec l'aide de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), la CEA renforce la capacité des pools énergétiques africains pour mieux remplir leur mandat, qui est d'attirer les investissements dans l'interconnectivité. L'une des plus grandes initiatives de la CEA est la promotion des partenariats public-privé en tant que modèle financier et outil de gestion pour les projets d'infrastructure en Afrique. À cet égard, la Commission collabore avec la Banque africaine de développement (BAD), la Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization (GEIDCO) et d'autres partenaires stratégiques.

A. Système réglementaire et participation du secteur privé en Afrique

10. Un examen de l'état de préparation réglementaire de l'Afrique est en cours, à l'aide de la méthode d'évaluation de l'environnement politique et réglementaire conçue par la CEA et Renewable Energy Solutions for Africa (RES4Africa), mise en œuvre dans 16 pays africains. L'analyse porte sur les réglementations relatives à la participation du secteur privé aux investissements dans les segments de marché de la production, de la transmission, de la distribution et de la fourniture d'électricité hors réseau. Les enjeux pour la réglementation de la chaîne de valeur du marché de l'électricité sont examinés de manière générale dans trois domaines de haut niveau intéressant les investissements privés : le degré d'ouverture des marchés de l'électricité, par le biais de dispositions politiques et réglementaires ; le degré d'attractivité de ces marchés, évalué en tenant compte de l'offre et de la gestion des contrats, des droits de douane et des mesures d'incitation ; et le niveau de préparation des marchés africains de l'électricité, déterminé par la conception de la

⁶ Dans le cadre multiniveaux, l'accès à l'électricité est défini comme le fait de disposer d'une quantité suffisante d'électricité pour répondre à toutes les demandes d'énergie des ménages et des institutions communautaires. L'offre doit être fiable, de bonne qualité, bon marché, légale, pratique, saine et sûre.

⁷ Banque mondiale, *Solar mini grids could sustainably power 380 million people in Africa by 2030 – if action is taken now*, 17 février 2023.

⁸ Analyse de la CEA à partir de données fournies par la Banque mondiale. Pour de plus amples informations, voir Nations Unies, *Advancing SDG7 in Africa* (2023).

règlementation et la clarté des normes techniques, de la participation au marché et des règles opérationnelles.

11. Les organismes de surveillance suffisamment indépendants sont généralement favorables à la participation du secteur privé à la production d'électricité en Afrique. Les systèmes de passation des marchés publics sont généralement ouverts à la fourniture par le secteur privé de services de production. La réglementation du marché de la production d'électricité est modérément adaptée aux modèles d'entreprise du secteur privé (à l'exception des modèles de production marchande) et permet un certain degré de concurrence sur les marchés de la production.

12. Bien que la situation diffère d'un pays à l'autre, l'ouverture du marché de la transmission à la participation du secteur privé est généralement moins entravée par la gouvernance du secteur de l'électricité (principalement par les organismes de surveillance). La politique, la stratégie et la planification en matière d'énergie posent d'importantes questions du point de vue de la réglementation. Le rôle du secteur privé dans la fourniture de services de transmission doit souvent être mieux précisé dans les dispositions réglementaires. Par conséquent, la planification à l'échelle du réseau doit prendre en compte le rôle joué par les investissements privés dans la création et la gestion des moyens de transmission à long terme. Bien que les systèmes de passation des marchés publics ouvrent le marché à la création de biens publics par le secteur privé, les investissements directs par le secteur privé restent souvent limités.

13. Tout comme sur le marché africain des services de transmission, le marché des services de distribution présente d'importants goulets d'étranglement réglementaires. Il existe une certaine ouverture du marché à la création de moyens de distribution par le biais de la procédure de passation de marchés, mais celle-ci se limite principalement aux biens publics.

14. Le marché africain de la génération hors réseau est considéré comme le moyen le plus prometteur d'améliorer l'accès à l'électricité, en particulier dans les zones périurbaines et rurales. C'est aussi souvent un marché où la réglementation est laxiste, et où de nombreuses incertitudes réglementaires limitent l'accès au marché et nuisent à son bon fonctionnement.

15. Depuis 2018, la CEA et ses partenaires ont été très actifs dans l'amélioration de la réglementation du secteur de l'électricité, principalement dans le but d'encourager la participation et l'investissement du secteur privé. Le secteur de l'électricité de 16 pays a été évalué en fonction de son attractivité, de son ouverture et de sa capacité à accueillir des investissements du secteur privé. Un cadre réglementaire continental visant à attirer les investissements du secteur privé sur les marchés de l'électricité en Afrique, élaboré par la CEA et par la Commission de l'Union africaine, a été adopté par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales et l'énergie à sa quatrième réunion ordinaire, qui s'est tenue en septembre 2023 à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). La CEA a joué un rôle déterminant dans la création de l'École africaine de régulation, qui vise à améliorer la qualité de la réglementation et de la politique énergétiques africaines. Cette institution se veut un centre d'excellence pour l'acquisition de compétences pratiques sur des bases solides, la tenue de discussions et le partage des connaissances en toute indépendance, la conduite de travaux de recherche appliquée pour faire face aux nouveaux enjeux, et la mise à disposition d'un référentiel de ressources sur la réglementation et la politique énergétiques, tout ceci dans le but de parvenir à une énergie durable, fiable et abordable en Afrique.

B. Encourager la transition énergétique équitable en Afrique et accroître l'usage d'énergies modernes et durables

16. Si l'Afrique souhaite combler son déficit énergétique et fournir durablement de l'électricité aux plus de 600 millions de personnes qui en manquent (principalement dans les zones rurales), elle doit prendre en compte toutes les sources d'énergie, en particulier les énergies renouvelables. Les investissements dans les énergies renouvelables en sont encore à leurs balbutiements au regard des normes internationales. En raison de la dépendance excessive du continent envers la biomasse solide, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie a légèrement diminué en Afrique, ramenée de 56,6 % en 2010 à 52,1 % en 2019⁹. Cette proportion reste toutefois nettement supérieure à la moyenne mondiale de 19,1 %. L'Afrique est toutefois le continent où la part finale d'énergies renouvelables modernes dans sa consommation finale d'énergie est la plus faible (7,6 %). La capacité totale installée d'énergie renouvelable du continent (hydroélectricité comprise) a augmenté de 107 % entre 2010 et 2020, passant de 27 gigawatts à 56 gigawatts. L'énergie éolienne et l'énergie solaire dominent la capacité installée et la production d'énergie renouvelable non hydraulique. Au cours de la même période, la capacité éolienne est passée de 865 mégawatts à 7,3 gigawatts, et la capacité solaire est passée d'un médiocre 233 mégawatts en 2010 à 11,6 gigawatts en 2021. Bien que le gaz naturel et le charbon représentent encore la majeure partie du mix électrique africain, la proportion de sources d'énergie renouvelables dans la capacité installée est passée de 19,2 % en 2010 à 23,1 % en 2021 ; du point de vue de la capacité de production, cette proportion est passée de 16,2 % à 21,2 % au cours de la même période. Ces parts restent relativement faibles par rapport aux autres régions du monde.

17. La CEA est membre du groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif de développement durable n° 7 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et suit de près la transition énergétique africaine depuis 2016. En 2022 et 2023, la CEA et plusieurs partenaires ont élaboré des documents d'orientation sur les progrès obtenus par rapport aux objectifs de développement durable en Afrique, dans lesquels ont été définis des domaines d'action prioritaires, tels que la nécessité pour les partenaires de développement d'aider les pays à exploiter la transition énergétique en tant que catalyseur du développement socioéconomique et de création de valeur locale. Cet objectif devrait être poursuivi par le biais de politiques sectorielles, dont l'élaboration et la mise en œuvre d'un renforcement du contenu local tout au long de la chaîne de valeur des énergies renouvelables. Ces mesures doivent porter sur la coopération commerciale régionale, les compétences et l'enseignement, afin de former la main-d'œuvre de demain. Elles doivent aussi porter sur le marché du travail, afin de stimuler la création d'emplois décents et bien rémunérés.

18. La CEA continue d'aider les pays africains à réaliser une transition énergétique équitable, notamment en exploitant les investissements dans les énergies renouvelables. En septembre 2023, la CEA a établi un rapport sur l'accélération des investissements décentralisés dans l'énergie durable pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural à Madagascar, en réponse à une requête du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Gouvernement malgache de s'attaquer aux contraintes réglementaires à l'investissement du secteur privé, de définir les modèles d'activité pour l'électrification rurale, de renforcer les capacités des diverses parties prenantes concernées et de recenser les possibilités d'investissement dans l'électrification rurale à l'aide de techniques de pointe.

⁹ L'analyse qui est faite dans ce paragraphe se fonde sur des données fournies par la Banque mondiale et des informations contenues dans le document des Nations Unies, *Advancing SDG 7 in Africa* (2023).

19. D'autres initiatives sont à l'étude, notamment en ce qui concerne l'appui à la transition énergétique au Sahel. Cette initiative vise tout d'abord à rendre le contexte plus propice au déploiement de solutions d'énergies renouvelables hors réseau ; à améliorer les services publics grâce à l'accélération de l'accès à l'énergie durable pour les populations vulnérables ; à accroître le développement socioéconomique dans les zones rurales grâce à l'accès à un usage productif d'énergie verte et à la promotion du modèle d'« écovillage » ; et à améliorer l'accès aux technologies et aux combustibles de cuisson propres.

III. L'infrastructure et les services de transport

20. Malgré les difficultés et les perturbations engendrées par la pandémie de COVID-19, la CEA continue de mettre en œuvre des programmes visant à améliorer l'environnement commercial pour la participation du secteur privé et les investissements dans les infrastructures de transport et d'énergie. La pandémie a démontré le caractère central du développement des infrastructures dans les plans de relèvement de l'Afrique. Étant donné que les priorités de la plupart des pays ont été réorientées en direction du bien-être et de la santé, il convient de réexaminer la planification et la fourniture d'infrastructures et d'accorder une plus grande attention à la diversification du financement. Des politiques, des règles, des réglementations et des lois judicieuses sont essentielles au développement d'infrastructures et de services de transport durables sur le continent, tout particulièrement en cette période d'après-pandémie.

A. Connectivité ferroviaire en Afrique

21. La relance des chemins de fer africains contribuera à réduire le coût du transport, à améliorer la sécurité des services de transport et à stimuler le commerce régional et la croissance économique. Les chemins de fer font partie intégrante de la stratégie africaine en matière de transport, comme en témoigne la désignation du projet de train à grande vitesse intégré africain comme projet phare de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Les chemins de fer seront essentiels pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), notamment en ce qui concerne le transport rentable et écologique de grandes quantités de marchandises sur de longues distances. Dans un rapport sur la demande d'infrastructures et de services de transport, la CEA a montré que la mise en œuvre de l'Accord requerra un transfert substantiel du transport routier vers le transport ferroviaire¹⁰. L'Afrique a besoin de plus d'investissements dans ses chemins de fer ; il est donc logique que les États donnent aux opérateurs ferroviaires les moyens d'acquérir des locomotives et des wagons, et de financer leur acquisition de manière rentable.

22. La CEA travaille en étroite collaboration avec le Rail Working Group pour encourager la ratification par les pays africains du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire afférent à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, contribuant ainsi fortement à l'extension et au dynamisme du secteur ferroviaire sur le continent. Ce protocole pourrait apporter d'importantes retombées pour les pays et sous-régions du continent actuellement mal desservis par le transport ferroviaire. En encourageant la transition vers le rail, il contribuera à la réalisation de certains aspects de tous les objectifs

¹⁰ Commission économique pour l'Afrique, *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services* (La Zone de libre-échange continentale africaine et la demande d'infrastructures et de services de transport) (Addis-Abeba, 2022).

interdépendants du développement durable, avec une baisse du recours aux modes de transport à forte émission de carbone et de gaz à effet de serre.

23. Pour favoriser une plus grande connectivité du réseau, la CEA collabore étroitement avec la Commission de l'Union africaine pour réviser les spécifications techniques pour l'interopérabilité du réseau ferroviaire africain et les diffuser. Par « interopérabilité », on entend la capacité du réseau à assurer le transit ininterrompu et sûr des trains, ce qui nécessite que toutes les exigences opérationnelles, techniques et réglementaires nécessaires soient satisfaites.

B. Numérisation des corridors africains et du réseau routier transafricain

24. Pour que les usagers de la route, les décideurs, les régulateurs, les gestionnaires d'infrastructures et les entreprises de logistique puissent tirer un maximum d'avantages de la numérisation de l'infrastructure routière, il faut une vision et une stratégie claires de la voie à suivre. Dans un contexte marqué par l'inefficacité du transport routier en Afrique, la numérisation est une stratégie viable pour réduire considérablement les coûts de transport et les prix des produits. Elle permet aux particuliers et aux entreprises de gagner en temps et en efficacité, notamment grâce à la réduction du temps des trajets, des coûts d'utilisation des véhicules et des frais d'exploitation, permettant, par exemple, une livraison plus rapide et plus rationnelle des marchandises.

25. En 2022, la CEA a mené à bien une étude consacrée à la numérisation du suivi et de l'évaluation des corridors à l'aide de systèmes d'information géographique (en particulier, l'imagerie satellitaire et les outils d'intelligence artificielle). Ces outils permettent une meilleure surveillance des corridors, ce qui facilite la prévision de la qualité des corridors et renforce l'opportunité des interventions, tout en évitant aux gestionnaires de corridors les coûts exorbitants des enquêtes sur le terrain.

C. Améliorer la sécurité routière en Afrique

26. La CEA joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans les efforts visant à améliorer la sécurité routière en Afrique. Devant le lancement d'initiatives stratégiques mondiales telles que la Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030 et la résolution 74/299 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union africaine a adopté des orientations stratégiques pour la sécurité routière sur le continent après 2020, dont l'objectif principal est de réduire de 50 % le nombre de tués et de blessés sur les routes d'ici à 2030. Cela semble pour le moins ambitieux, étant donné que les conditions fondamentales de la sécurité routière font toujours défaut, de même que les compétences de gestion nécessaires à la mise en œuvre efficace des interventions en matière de sécurité routière. La mauvaise gestion entrave la bonne exécution des interventions dans les différents piliers de la sécurité routière, ce qui fait que les initiatives menées restent décousues et temporaires, et leurs effets ne sont ressentis qu'au plan local, ce qui ne permettra pas de réaliser l'objectif de réduction de 50 % du nombre de tués sur les routes d'ici à 2030.

27. La CEA a aidé l'Eswatini et la Gambie à élaborer leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de sécurité routière. La Gambie a entamé les procédures d'adhésion aux conventions des Nations Unies sur la sécurité routière et de ratification de la Charte africaine sur la sécurité routière. En Eswatini, un centre d'excellence pour la sécurité routière a été créé en collaboration avec l'Université d'Eswatini. En 2023, la CEA a poursuivi son aide en élaborant un ensemble complet de lois sur la sécurité routière dans ces deux pays, tenant compte des contextes nationaux, des normes internationales et des meilleures pratiques en vigueur sur le plan international. Par ailleurs, la

CEA a aidé l'Éthiopie à apporter les dernières touches à ses procédés de fabrication de véhicules conformément aux normes des Nations Unies.

28. Le financement étant un enjeu important dans la gestion de la sécurité routière en Afrique, la CEA a mobilisé des ressources du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière pour des projets en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Un plan en dix étapes pour une infrastructure routière plus sûre en République-Unie de Tanzanie a été mené à bien en collaboration avec la Fédération routière internationale et d'autres partenaires, avec des résultats prometteurs. Ce plan a permis de parachever la stratégie et le plan d'action nationaux pour la sécurité des infrastructures. Les normes nationales de conception et les normes de conception géométrique des routes ont été définies et remises au Ministère des travaux publics, des transports et des communications, qui les a approuvées en mars 2023. Le Ministère a également approuvé un programme national de formation et d'accréditation pour l'élaboration de normes nationales de sécurité routière.

29. Le Ministère ougandais des travaux publics et des transports met en œuvre un projet visant à renforcer la gestion de la sécurité routière grâce à des données fiables sur les accidents et au renforcement de ses capacités en matière de recherche, de suivi et d'évaluation des interventions. Divers acteurs bénéficient de ces capacités de recherche, et peuvent élaborer des documents directement liés au contexte national et local.

30. La CEA et la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont obtenu un financement du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et de la Fédération internationale de l'automobile pour mettre en œuvre un projet au Rwanda, en collaboration avec le Ministère de l'infrastructure du pays et d'autres partenaires, dont certains émanent du secteur privé. L'objectif est de sauver des vies et d'éviter les handicaps en renforçant les capacités locales de fabrication, de test et de certification de la qualité des casques pour les véhicules à deux roues motorisés.

31. Au niveau continental, la CEA et ses partenaires ont dirigé l'élaboration d'un document d'orientation visant à intégrer la sécurité routière dans les politiques nationales de développement. Ce document devrait sensibiliser les plus hautes sphères politiques à la sécurité routière et encourager la prise en compte de cette dernière dans les budgets nationaux, tout en veillant à ce qu'elle soit considérée comme domaine d'action prioritaire par les partenaires de développement.

32. Au niveau mondial, l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/299, a proclamé la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière pour la période 2021-2030, avec pour objectif explicite de réduire d'au moins 50 % le nombre de morts et de blessés sur les routes. Au niveau continental, la CEA a collaboré étroitement avec la Commission de l'Union africaine pour élaborer un plan d'action pour la sécurité routière en Afrique pour cette même décennie, qui présente les actions nécessaires pour atteindre cet objectif. De plus, la CEA mène un plaidoyer continu en faveur de la mise en œuvre effective de ce plan d'action au niveau national, en organisant à ce sujet de nombreuses manifestations et initiatives très médiatisées. Par exemple, en collaboration avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, la Fondation Kofi Annan et le Gouvernement ghanéen, la CEA a organisé le premier « Prix Kofi Annan de la sécurité routière », en mai 2022, saluant les contributions exceptionnelles de cinq pays (Afrique du Sud, Ghana, Maroc, Namibie et Nigéria) à la réduction du nombre de morts et de blessés dus aux accidents de la route en Afrique. En récompensant l'excellence de la pensée et de l'action, ce prix a pour but d'inciter les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations de la société civile et les individus à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives innovantes à même de sauver des vies sur les routes africaines.

33. En mai 2023, la célébration à haut niveau par la CEA de la septième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière a constitué une autre occasion de plaider en faveur de la sécurité routière.

IV. Renforcer l'agro-industrie en Afrique : l'expansion des agropôles

34. Plusieurs tendances démographiques (telles que la croissance de la population, l'urbanisation rapide et l'accroissement de la classe moyenne) entraînent une hausse de la demande alimentaire en Afrique et une modification des habitudes de consommation : on observe notamment une plus grande préférence pour les produits d'origine animale, frais et transformés. La Banque mondiale estime que le marché alimentaire africain, dont la valeur était d'environ 300 milliards de dollars en 2013, représentera 1 000 milliards de dollars en 2030, et que la demande alimentaire sera au moins multipliée par deux à l'horizon 2050¹¹. Les opérateurs économiques cherchent à combler l'écart entre l'offre et la demande, ce qui a pour conséquence l'importation massive de produits transformés et d'autres denrées alimentaires, à l'origine d'un déficit commercial alimentaire annuel de 39 milliards de dollars en 2021 à l'échelle du continent¹². La hausse du déficit commercial, qui tend à épuiser les réserves de devises fortes, a retenu l'attention de nombreux dirigeants africains. Il convient toutefois de noter que 60 % des terres non cultivées de la planète se trouvent en Afrique¹³, ce qui représente un vaste potentiel inexploité, qui devrait permettre au continent d'atteindre l'autosuffisance alimentaire tout en contribuant à la sécurité alimentaire mondiale.

35. L'agriculture est une source importante de revenus dans toute l'Afrique, et l'agro-industrie est largement considérée comme un facteur à même de jouer un rôle essentiel dans la transformation structurelle de la région par l'industrialisation et la réalisation d'objectifs socioéconomiques tels que l'amélioration de la productivité des facteurs, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la baisse des inégalités et la sécurité alimentaire. Le vaste territoire, l'abondance des ressources en eau et la diversité des zones climatiques du continent représentent un avantage comparatif pour la production de nombreux produits agricoles. Toutefois, la prédominance de la petite propriété foncière, le manque de connectivité dans les campagnes (y compris en ce qui concerne les réseaux routier et électrique), le manque d'accès aux financements et à des intrants améliorés, ainsi que les goulets d'étranglement commerciaux à l'intérieur de l'Afrique, constituent de véritables obstacles à l'amélioration de la productivité des facteurs « terre » et « travail » et à la mise en place de chaînes de valeur robustes et de l'accès au marché nécessaires pour rendre viable l'agro-industrie.

36. Les entreprises agroalimentaires sont généralement situées dans des centres urbains ou autour, où l'accès à l'électricité et aux services publics est relativement plus fiable, ces facteurs s'avérant une préoccupation importante pour de nombreuses entreprises sur le continent. Or, cet effet de regroupement limite l'empreinte géographique à partir de laquelle les transformateurs peuvent s'approvisionner en matières premières, d'autant plus que l'insuffisance des réseaux routiers et électriques dans les zones rurales augmente considérablement les coûts de collecte et de transport. Dans de nombreux pays,

¹¹ Banque mondiale, *Unlocking Africa's agricultural potential: an action agenda for transformation*, Sustainable Development Series, n° 76990 (Washington, 2013).

¹² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FAOSTAT. Disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/faostat/fr/#home> (site consulté en septembre 2023).

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Deux voix fortes ont rejoint la campagne mondiale en faveur de l'Année internationale des sols*, 12 juin 2015 (<https://www.fao.org/soils-2015/news/news-detail/fr/c/293748/>).

cette situation limite le nombre et la localisation des entreprises agroalimentaires, ce qui fait que le potentiel d'amélioration de l'agrotransformation reste inexploité. C'est pourquoi de nombreux programmes d'agropôles visent à développer les villes secondaires et tertiaires, et à améliorer la connectivité avec les zones rurales afin d'étendre l'agrotransformation au-delà des centres urbains et d'implanter des plateformes industrielles dans les bassins de production.

37. Les États africains sont conscients de l'importance stratégique de l'appui à la croissance agro-industrielle afin d'exploiter les potentialités du marché et d'atteindre les objectifs économiques. Un grand nombre de pays appliquent des approches territoriales pour stimuler les investissements privés dans les agro-industries et créer des enclaves dotées d'un environnement commercial attrayant afin de contourner la nécessité d'opérer des réformes plus larges et des investissements dans les infrastructures. Divers programmes d'agropôles ont été conçus pour concentrer les ressources limitées et obtenir des résultats tangibles dans des zones ou des chaînes de valeur prioritaires. La plupart des agropôles ont été lancés au cours des dix dernières années.

38. Dans le cadre du Programme commun des agroparcs africains, dirigé par l'Union africaine, et avec la contribution de plusieurs membres du groupe de travail technique de ce Programme, la CEA a préparé des lignes directrices pour le développement des agropôles en Afrique. Ces lignes directrices ont été adoptées, le 27 juillet 2023, par l'équipe de coordination technique du Programme en tant que document de travail supplémentaire et complémentaire contenant des connaissances et des orientations pour accompagner la mise en œuvre du Programme, avant présentation au comité de pilotage du Programme pour approbation et au Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement.

39. Ces lignes directrices s'appuient sur les conclusions de cinq évaluations régionales, reprenant 14 études de cas nationales. Les auteurs de ces évaluations ont fait appel à des méthodes de recherche qualitative, comprenant des entretiens avec des personnes ressources et l'examen d'ouvrages, de sites internet, d'articles de presse et de statistiques nationales. Les évaluations donnent un aperçu des nuances régionales, des tendances et des enseignements tirés des initiatives actuelles concernant les cadres stratégiques, juridiques et institutionnels appropriés nécessaires pour encourager le secteur privé à investir dans les agropôles.

40. Les données sur les agropôles en Afrique, les enseignements tirés et les recommandations ont été synthétisés dans un rapport panafricain, aux fins duquel la situation actuelle, les tendances et les enseignements tirés de l'ensemble des rapports d'évaluation régionaux ont été rassemblés dans un cadre global pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des agropôles. Le fait d'inscrire l'expérience africaine dans ce cadre plus large facilitera la comparabilité internationale et permettra d'appliquer en Afrique les meilleures pratiques mondiales dans les domaines présentant des difficultés.

V. Développer les marchés financiers africains et les financements innovants pour une industrialisation verte et inclusive

41. La plupart des pays africains n'ont qu'un accès restreint aux marchés financiers mondiaux et, partant, font face à des contraintes en matière de financement d'une industrialisation verte et inclusive et d'infrastructures favorisant la croissance. La faiblesse de cet accès est due aux mauvaises notations souveraines, qui donnent aux investisseurs internationaux

l'impression que l'Afrique comporte un risque élevé. Ces notations, qui incluent des « risques hautement spéculatifs » et des « risques substantiels », ont pour conséquence une hausse des coûts financiers globaux pour les États, et mettent en danger la stabilité financière des pays africains, ce qui menace gravement la marche de l'Afrique vers la réalisation des objectifs de développement durable et la prospérité.

42. Les systèmes financiers efficaces étant considérés comme la pierre angulaire du développement économique, l'Afrique doit consolider ses propres marchés de capitaux nationaux, qui sont actuellement sous-développés, étroits et non liquides. L'approfondissement des marchés de capitaux pour financer une industrialisation verte inclusive et des infrastructures favorisant la croissance nécessitera des systèmes de garantie adéquats pour atténuer les risques de change et autres.

43. La constitution de marchés obligataires en monnaie locale peut atténuer l'impact des crises financières sur les économies nationales et faciliter l'absorption des flux de capitaux. En fournissant des canaux nationaux permettant de déployer l'épargne des grands marchés émergent, des marchés obligataires efficaces en monnaie locale peuvent faciliter l'absorption de flux de capitaux importants et instables et favoriser le rééquilibrage mondial. Les crises financières récentes, notamment celles provoquées par la pandémie de COVID-19, ont démontré que des marchés obligataires efficaces en monnaie locale peuvent renforcer la résilience financière en atténuant le risque de change, qui est souvent une source de turbulences financières. En outre, ces marchés obligataires font partie intégrante de la mise sur pied d'un marché des capitaux plus large permettant une évaluation appropriée des risques, aidant les investisseurs à mieux gérer leur portefeuille, et facilitant la transmission de la politique monétaire. Tous ces facteurs contribuent à la croissance économique à long terme d'un pays.

44. Par l'intermédiaire de sa Section des financements novateurs et des marchés de capitaux, la CEA aide les pays africains à élaborer leurs stratégies relatives aux marchés obligataires en monnaie locale, et assiste les pays désireux d'évaluer la faisabilité d'une notation souveraine afin de diversifier leurs sources de financement et d'accéder aux marchés internationaux. Elle participe, conjointement avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), à l'élaboration d'une formation visant à aider les hauts fonctionnaires de différents ministères à comprendre la manière dont se fait la notation du crédit souverain, la détermination d'une notation, la réglementation du secteur de la notation, le rôle des données et les interactions avec les agences de notation et les investisseurs.

45. L'amélioration de la perception du risque par le biais de meilleures notations souveraines est un enjeu de taille, qui exige des pays africains qu'ils procèdent à d'importantes réformes, non seulement de leurs fondamentaux économiques, mais aussi des aspects liés à la gouvernance, ce qui nécessite une véritable volonté politique. L'amélioration de la perception des risques est une condition préalable pour attirer les investissements dans les secteurs productifs en vue d'un développement industriel vert et inclusif et pour combler le déficit infrastructurel dont souffre le continent.

46. La Section des financements novateurs et des marchés de capitaux a conçu, à l'intention des États, un soutien portant sur les financements novateurs, en particulier l'investissement à impact social et environnemental. Le tissu industriel africain est principalement constitué de petites et moyennes entreprises, dont beaucoup n'ont pas accès aux financements bancaires traditionnels. Une étude pilote sur l'investissement à impact est menée au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

VI. Conclusion

47. Une industrialisation africaine inclusive et respectueuse de l'environnement fait depuis longtemps partie des priorités de la CEA, nonobstant l'importation nette de matières premières par le continent. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 sont des piliers solides sur lesquels fonder cette priorité. Les chocs mondiaux ont stimulé les capacités industrielles du continent, qui dispose d'énormes ressources naturelles. L'industrialisation créera des emplois, stimulera la productivité, encouragera les investissements, fournira des infrastructures et des moyens de transport, améliorera les opérations commerciales, entraînera des transferts de technologie, réduira les coûts d'exploitation et introduira des normes appropriées pour rendre les produits plus compétitifs sur les marchés mondiaux. De nombreux pays africains jettent les bases d'une industrialisation verte, convaincus qu'il est possible de remédier à la stagnation économique en intégrant des initiatives écologiques dans les différentes étapes de la chaîne de valeur, comme l'approvisionnement et le traitement des matières premières, la commercialisation et la vente de produits finis aux clients. Le travail de la CEA dans ce domaine complète celui de ses membres.

48. Pour pouvoir apporter un appui efficace aux initiatives d'industrialisation de l'Afrique en attirant des investissements dans des infrastructures, une agriculture et des marchés financiers continentaux durables, il convient de répondre aux questions suivantes :

- a) S'agissant de l'énergie :
 - i) Comment les pays africains peuvent-ils tirer parti de la dynamique en faveur d'une transition énergétique équitable pour promouvoir les énergies vertes ou renouvelables ?
 - ii) Dans quelle mesure peut-on avoir recours aux partenariats public-privé pour mettre en œuvre ou accélérer une transition énergétique équitable en Afrique, et comment les pays africains peuvent-ils les utiliser au mieux pour optimiser cette transition ?
- b) S'agissant des transports :
 - i) Que peut-on faire pour réduire le coût élevé des transports en Afrique, et quel rôle les réglementations, les politiques et les institutions peuvent-elles jouer à cet égard ?
 - ii) Comment les pays africains peuvent-ils utiliser des technologies, comme l'imagerie satellitaire et l'intelligence artificielle, pour numériser la gestion des corridors de développement ?
- c) S'agissant des agropôles :
 - i) Comment les politiques et réglementations nationales affecteront-elles le développement des agropôles et le rythme de participation du secteur privé aux investissements, et quelles sont les réformes des politiques et de la réglementation qui permettraient de catalyser les investissements privés ?
 - ii) Les pays africains sont-ils plus ouverts au commerce des matières premières ou à celui des produits ? Si la réponse est « matières premières », que faut-il faire pour encourager le commerce intra-africain de produits afin de permettre la diversification économique en tirant parti des avantages concurrentiels et des économies d'échelle ?

- d) S'agissant des marchés financiers :
- i) De quelle manière le resserrement de la politique monétaire mondiale affecte-t-il le développement de financements novateurs en Afrique ?
 - ii) Comment les pays africains peuvent-ils tirer parti de la dynamique en faveur du financement d'une industrialisation verte et inclusive ?
 - iii) Que peuvent ou que devraient l'Afrique et les pays africains faire autrement, étant donné que le financement du développement dirigé vers l'Afrique est beaucoup trop bas à l'échelle mondiale, ce qui nuit gravement à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ?
- _____